

Déclaration DCPS de Non-Discrimination (mis à jour en août 2014)

Les écoles publiques du District of Columbia (DCPS) sont engagées à s'assurer que tous ses employés respectent les lois fédérales et du District de Columbia de non-discrimination, y compris les Titres VI et VII de la loi de 1964 sur les droits civiques, la loi de 1967 sur le lieu de travail sur la discrimination en fonction de l'âge, la loi de 1975 sur la discrimination en fonction de l'âge, le Titre IX des amendements de 1972 sur l'enseignement, la section 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation, la loi de 1990 concernant les américains ayant un handicap, la loi pour l'éducation des individus ayant un handicap, la loi de 1977 du District de Columbia sur les droits de l'homme, et la loi de 2008 de non-discrimination sur les informations génétiques.

En conséquence, DCPS ne pratique et ne tolère aucune forme de discrimination envers ses employés, candidats à une offre d'emploi, ou les élèves d'après leur race, couleur de peau, religion, origine ethnique, sexe (y compris une grossesse), l'âge, le statut matrimonial, l'apparence personnel, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, le statut ou les obligations familiales, l'appartenance politique, les informations génétiques, un handicap, source de revenus, avoir été victime d'une agression familiale, ou le lieu de résidence ou de travail.

DCPS interdit également le harcèlement basé sur toutes les raisons énumérées ci-dessus ainsi que toute représailles envers une personne en raison d'une plainte pour discrimination, avoir porté plainte pour une discrimination ou avoir participé à une enquête pour discrimination ou à un procès.

Les employés participant à toute discrimination, harcèlement, ou représailles interdites seront sujets à des actions disciplinaires.

Les candidats à une offre d'emploi ou les employés ayant des questions concernant la discrimination, le harcèlement, ou les représailles doivent contacter:

Labor Management & Employee Relations
District of Columbia Public Schools
1200 First Street, NE, 10th Floor
Washington, DC 20002
dcps.lmer@dc.gov
202-442-5424

Ou
D.C. Office of Human Rights
441 4th Street, NW, Suite 570N,
Washington, D.C. 20001
202-727-4559

Ou
The U.S. Equal Employment Opportunity Commission
131 M Street, NE, Fourth Floor, Suite 4NWO2F
Washington, DC 20507
1-800-669-4000

Les élèves, parents et tuteurs légaux ayant des questions concernant la discrimination relative aux handicaps doivent contacter:

Colin Bishop
Coordinateur de la Section 504
Office of Specialized Instruction
District of Columbia Public Schools
1200 First St, NE, 9th Floor
Washington, DC 20002
202-442-5485

Ou
D.C. Office of Human Rights
441 4th Street, NW, Suite 570N
Washington, D.C. 20001
202-727-4559

Les élèves, parents et tuteurs légaux ayant des questions concernant la discrimination relative à la discrimination en fonction du sexe :

Heather Holaday
Coordinateur Title IX
Office of Teaching and Learning
District of Columbia Public Schools
1200 First St, NE, 8th Floor
Washington, DC 20002
202-645-6073

Ou
Assistant Secretary for Civil Rights
U.S. Department of Education
Office for Civil Rights
400 Maryland Avenue, SW
Washington, D.C. 20202-1100
Telephone: 1-800-421-3481
TDD: 877-521-2172
FAX: 202-245-6840
Email: OCR@ed.gov

Les élèves, parents et tuteurs légaux ayant d'autres questions concernant la discrimination peuvent également consulter la procédure DCPS des griefs. Une copie de la procédure pour les parents, tuteurs légaux et visiteurs sont disponibles sur

<http://dcps.dc.gov/DCPS/Files/downloads/DCPSGrievanceProceduresforParentsGuardiansandVisitors.pdf>.

Les élèves, parents et tuteurs légaux ayant d'autres questions concernant la discrimination doivent contacter:

DCPS Chancellor's Response Team
Office of the Chancellor
1200 First Street, NE, 9th Floor
Washington, DC 20002
(202) 478-5738

Ou
Assistant Secretary for Civil Rights
U.S. Department of Education
Office for Civil Rights
400 Maryland Avenue, SW
Washington, D.C. 20202-1100
Telephone: 1-800-421-3481
TDD: 877-521-2172
FAX: 202-245-6840
Email: OCR@ed.gov

Ou
D.C. Office of Human Rights
441 4th Street, NW, Suite 570N
Washington, D.C. 20001
202-727-4559

Déclaration de non-représailles

Les écoles publiques du District de Columbia (DCPS) n'intimideront pas, ne menaceront pas, ne forceront pas quelqu'un à faire quelque chose, ne fera aucune discrimination, ne se vengera pas envers ou n'engagera aucune action défavorable concernant l'emploi d'un de ses employés, élèves ou volontaires qui, en tout bonne foi et sans intentions malveillantes, portent plainte pour de potentielles violations des lois, réglementations ou mesures.

Des représailles comprennent, mais ne se limitent pas à, des actions malveillantes concernant l'emploi de quelqu'un: un renvoi, le refus de toute prime, avantages ou formation; réduction salariale ou réduction du nombre d'heures travaillées ; changement de poste ou attribution d'un poste ayant moins de responsabilités.

Les personnes qui enfreignent cette mesure seront sujettes aux actions disciplinaires appropriées applicables. Cela peut aller jusqu'au renvoi.

Les lois fédérales et du District de Columbia concernant les non-représailles étayent les mesures de non-représailles de DCPS.

Titre VII, Section 704(a), de la loi de 1964 sur les droits civiques, amendée, déclare:

(a) Discrimination pour les raisons suivantes : porter plainte, témoigner, aider ou participer à l'application d'une procédure judiciaire

Il est illégal pour un employeur de : de discriminer envers tout employé ou candidats à un emploi. Pour une agence pour l'emploi ou comité d'une direction du travail responsable des stages ou tout autre type de formation, y compris les programmes de formation sur le site du travail, de discriminer envers tout individu ;

ou syndicat de discriminer envers un de ses membres ou toute personne voulant devenir membre car cette personne s'est opposé à toute pratique illégale du travail faites par ce sous-chapitre ou car cette personne a témoigné, assisté d'une manière ou d'une autre à une enquête, ou audience dans laquelle ce sous-chapitre est impliqué.

La loi de 1977 des droits de l'homme, le code officiel de D.C. Official Code §2-1402.61 déclare:

Intimidation ou représailles

- (a) Intimider, menacer, se venger ou contraindre toute personne dans l'exercice ou la jouissance de, ou qui a exercé ou profiter de, ou qui à aider quelqu'un ou qui l'a encouragé dans l'exercice et la jouissance de tout droit donné et protégé par ce chapitre, est une pratique discriminatoire illégale.
- (b) Toute personne qui exige, demande ou suggère qu'une personne se venge, menace, intimide ou discrimine envers une personne car celle-ci s'est opposée à toute pratique illégale faite par ce chapitre ou car cette personne à porter plainte, témoigné, assisté d'une manière ou d'une autre à une enquête, ou audience dans laquelle ce sous-chapitre est impliqué, est une pratique illégale.
- (c) Toute personne qui force ou essaye de forcer directement ou indirectement le respect des clauses de ce chapitre, est une pratique illégale.

Règlementations Municipales DC, Titre 5, (Education), Chapitre E14, sous-section E1401.2(z) déclare:

(z) Représailles pour avoir dénoncé un harcèlement ou un harcèlement sexuel. Selon cette clause, un employé commet une faute s'il se venge envers toute personne ayant dénoncé un harcèlement ou harcèlement sexuel présumé, ou toute personne qui témoigne, aide ou participe à une enquête, ou qui témoigne, aide ou participe à un procès ou une audience concernant ce harcèlement ou harcèlement sexuel. Un employé se venge envers quelqu'un si ; en raison de d'une action prise par l'employé mentionné dans la phrase précédente, 1) une telle personne est raisonnablement intimidée par des menaces verbales ou physique de la part de l'employé ou 2) une telle personne se voit refuser une opportunité, un droit ou un avantage, dont elle aurait bénéficié ou 3) une telle personne est sujette à un traitement défavorable qu'elle n'aurait pas subi, le cas échéant.

Les personnes portant plainte pour discriminations sont informées de cette mesure de non-représailles et doivent notifier le bureau suivant : DCPS Equal Employment Opportunity Office, 1200 First Street, NE, 10th Floor, Washington, DC 20002, 202-442-5424, if any attempt at retaliation is made.

Les candidats à un emploi, ou les employés ayant des questions concernant la discrimination, le harcèlement ou les représailles doivent contacter:

Labor Management & Employee Relations District of Columbia Public Schools 1200 First Street, NE, 10 th Floor Washington, DC 20002 dcps.lmer@dc.gov 202-442-5424	Ou	D.C. Office of Human Rights 441 4th Street, NW, Suite 570N, Washington, D.C. 20001 202-727-4559	Ou	The U.S. Equal Employment Opportunity Commission 131 M Street, NE, Fourth Floor, Suite 4NWO2F Washington, DC 20507 1-800-669-4000
---	----	--	----	--

Les élèves, parents et tuteurs légaux ayant d'autres questions concernant la discrimination par rapport à un handicap doivent contacter:

Colin Bishop Section 504 Coordinator Office of Specialized Instruction District of Columbia Public Schools 1200 First St, NE, 9th Floor Washington, DC 20002 202-442-5485	Ou	D.C. Office of Human Rights 441 4th Street, NW, Suite 570N Washington, D.C. 20001 202-727-4559
---	----	---

Les élèves, parents et tuteurs légaux ayant d'autres questions concernant la discrimination en fonction du sexe doivent contacter:

Heather Holaday Title IX Coordinator Office of Teaching and Learning District of Columbia Public Schools 1200 First St, NE, 8 th Floor Washington, DC 20002 202-645-6073	Ou	Assistant Secretary for Civil Rights U.S. Department of Education Office for Civil Rights 400 Maryland Avenue, SW Washington, D.C. 20202-1100 Telephone: 1-800-421-3481 TDD: 877-521-2172 FAX: 202-245-6840 Email: OCR@ed.gov	Ou	DCPS Chancellor's Response Team Office of the Chancellor 1200 First Street, NE, 9th Floor Washington, DC 20002 (202) 478-5738
---	----	---	----	---

Assistant Secretary for Civil Rights Office for Civil Rights U.S. Department of Education 400 Maryland Avenue, SW Washington, D.C. 20202-1100 Telephone: 1-800-421-3481 TDD: 877-521-2172 FAX: 202-245-6840 Email: OCR@ed.gov	Ou	D.C. Office of Human Rights 441 4th Street, NW, Suite 570N Washington, D.C. 20001 202-727-4559
---	----	---

Loi sur les américains ayant un handicap [Americans with Disabilities Act (ADA)]

La direction du travail et des relations du personnel [Office of Labor Management & Employee Relations (LMER)] s'assurent que les employés éligibles reçoivent les mêmes avantages et opportunités que les employés n'ayant pas d'handicap. LMER s'assure également que les employés handicapés éligibles bénéficient des arrangements qu'ils ont demandés tant qu'ils restent raisonnables. Les employés ayant des questions concernant les mesures ADA devraient contacter LMER, District of Columbia Public Schools, 1200 First Street, NE, 10th Floor, Washington, DC 20002, (202) 442-5424.

Les candidats à une offre d'emploi ou les employés ayant des questions concernant la discrimination, le harcèlement ou les représailles doivent contacter:

Labor Management & Employee Relations District of Columbia Public Schools 1200 First Street, NE, 10 th Floor Washington, DC 20002 dcps.lmer@dc.gov 202-442-5424	Ou	D.C. Office of Human Rights 441 4th Street, NW, Suite 570N, Washington, D.C. 20001 202-727-4559	Ou	The U.S. Equal Employment Opportunity Commission 131 M Street, NE, Fourth Floor, Suite 4NWO2F Washington, DC 20507 1-800-669-4000
---	----	--	----	--